

## COMMUNE DE LA BRUYERE

### ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale et de la Décentralisation :

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 27 novembre 2014 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 19 novembre 2014.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

**Y.GROIGNET**

**R.CAPPE**

#### EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2014 : Approbation
2. Budget du CPAS et note de politique générale : Exercice 2015 : Approbation
3. INASEP : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 17 décembre 2014 : Décision  
Du 17 décembre 2014 : Décision
  - A) Assemblée générale extraordinaire :
    - Adaptation des statuts
  - B) Assemblée générale ordinaire :
    - Plan stratégique 2014-2016 : Evaluation du plan stratégique 2014
    - Budget 2015 et modifications budgétaires 2014
    - Valorisation financière du plan stratégique 2014-2016 et actions correctives
    - Approbation de la cotisation statutaire
    - Augmentation de capital liée aux activités d'égouttage : Demande de souscription de parts « G » de la SPGE
    - Rapport du Comité de rémunération
    - Confirmation des mandats de 2 Administrateurs
    - Ratification de l'affiliation du CARP et de l' AISBS au Service d'études
    - Mise à jour du règlement du Service d'études et de ses annexes
4. IMAJE : Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2014 : Décision
  - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 2014
  - Plan stratégique 2015
  - Budget 2015
  - Désignation d'un Administrateur
  - Démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale

5. IDEFIN : Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2014 : Décision
  - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2014
  - Plan stratégique 2014-2016
  - Budget 2015
  - Adhésion au Groupement d'Intérêt Economique des Intercommunales Pures de Financement Wallonnes ( GIEIPFW en abrégé )
  
6. BEP-Crématorium : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2014 : Décision
  - A) Assemblée générale extraordinaire :
    - Statuts : Intégration de modifications et adaptation pour une meilleure lisibilité et cohérence
  - B) Assemblée générale ordinaire :
    - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2014
    - Plan stratégique 2014-2016 : Actualisation 2015
    - Budget 2015
    - Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprise : Annulation : Nouvelle attribution
  
7. BEP-Expansion Economique : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2014 : Décision
  - A) Assemblée générale extraordinaire :
    - Statuts : Intégration de modifications et adaptation pour une meilleure lisibilité et cohérence
  - B) Assemblée générale ordinaire :
    - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2014
    - Plan stratégique 2014-2016 : Actualisation 2015
    - Budget 2015
  
8. BEP Environnement : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2014 : Décision
  - A) Assemblée générale extraordinaire :
    - Statuts : Intégration de modifications et adaptation pour une meilleure lisibilité et cohérence
  - B) Assemblée générale ordinaire :
    - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2014
    - Plan stratégique 2014-2016 : Actualisation 2015
    - Budget 2015
    - Remplacement d'une Administratrice
  
9. BEPN : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2014 : Décision
  - A) Assemblée générale extraordinaire :
    - Statuts : Intégration de modifications et adaptation pour une meilleure lisibilité et cohérence
  - B) Assemblée générale ordinaire :
    - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 juin 2014
    - Plan stratégique 2014-2016 : Actualisation 2015
    - Budget 2015
    - Remplacement de 2 Administrateurs

10. Service des travaux : Réparation d'un véhicule : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
11. Patrimoine communal : Alimentation électrique du chapiteau : Acquisition d'une armoire de trottoir : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
12. Patrimoine communal : Implantation scolaire : Section de Meux : Achat de stores : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
13. Patrimoine communal : Hangar : Section de Villers-Lez-Heest : Acquisition et installation d'une alarme anti-intrusion : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
14. Service des travaux : Achat de sel de déneigement : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
15. Patrimoine communal : Ancien presbytère : Section de Bovesse : Bail emphytéotique au profit du CPAS : Décision
  
16. Zone de secours NAGE : Clé de répartition de son financement : Décision
  
17. Personnel communal : Allocation de fin d'année : Fixation de la partie variable: Décision

## COMMENTAIRES

1. /
2. Voir annexes (1 exemplaire remis à chaque chef de groupe politique).
- 3.-9. /
10. Le système d'air comprimé ainsi que les articulations des triangles de direction du camion de marque DAF, âgé d'une vingtaine d'années, nécessitent d'importantes réparations.  
Le devis estimatif atteint 8.500 € TVAC  
Mode de marché : procédure négociée.
11. Le 30 octobre 2014, le Conseil a accepté l'achat de coffrets de chantier destinés à assurer au chapiteau communal, une alimentation électrique suffisante en toute autonomie, quelle que soit l'activité organisée dans son enceinte.  
Aujourd'hui, pour compléter cette desserte énergétique, il est impératif de prévoir en amont la pose d'un nouveau branchement basse tension individuel qui requiert l'achat d'une armoire de trottoir.  
Le devis estimatif avoisine 10.000 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
12. Le réfectoire de l'école communale de Meux dispose de grandes baies vitrées orientées au sud qui occasionnent de fortes chaleurs dans ce local en estivale.  
Il est donc suggéré d'installer des stores afin de remédier à cette situation désagréable pour les élèves.  
Le devis estimatif s'élève à 4.000 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
13. Dans la nuit du 22 au 23 juillet 2014, des individus se sont introduits par effraction dans les locaux de l'entrepôt communal de Villers-Lez-Heest et ont fracturé de nombreuses armoires pour en dérober le contenu.  
Depuis lors, la sécurité de ce bâtiment a été renforcée et dans cette logique de protection du patrimoine communal, il est proposé d'installer un système d'alarme qui par ailleurs rassurera également la compagnie d'assurance qui couvre contractuellement cet immeuble et le matériel qu'il contient.  
Le devis estimatif est fixé à 5.200 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
14. A l'aube d'un nouvel hiver, il y a lieu de compléter le stock de sel de déneigement pour parer à toute éventualité.  
Le devis estimatif s'élève à 13.500 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.
15. Le CPAS a créé une Initiative Locale d'Accueil (ILA en abrégé) dans l'ancien presbytère de Bovesse suite à la mise à disposition officielle de cet immeuble consentie par le Conseil du 10 octobre 2002, pour une durée de 9 ans renouvelable.  
Aujourd'hui, le Conseil de l'Action Sociale envisage non seulement le rafraîchissement de ce bâtiment mais également la réalisation de travaux de toiture et d'isolation afin de le rendre moins énergivore.

Au regard des montants qui seront investis dans cet immeuble, il est proposé de conférer au CPAS un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.  
Il appartient au Conseil de marquer son accord sur ce transfert de droit réel ainsi que sur les modalités de celui-ci.

16. Les zones de secours sont financées pour partie par des dotations des communes associées au sein de chacune d'entre elles.  
Le Conseil de la pré-zone de secours NAGE s'est accordé en séance du 23 septembre 2014 sur une proposition de fixation de la clé de répartition relative aux contributions communales individuelles en vue du passage en zone au 1er janvier 2015.  
Le mécanisme de calcul retenu aboutit à une répartition équilibrée entre toutes les entités locales de manière à préserver chacune d'elles d'un impact financier défavorable.  
Il appartient au Conseil d'approuver ou non la clé de répartition élaborée et coulée dans une convention entre toutes les parties participant à la zone de secours dont question.
  
17. Le 28 octobre 2010, le Conseil a décidé de modifier le calcul du montant de la programmation sociale du personnel communal à partir de l'exercice 2010.  
Le 30 novembre 2012, une circulaire ministérielle a affiné ledit mode de calcul de sorte que cette adaptation, appliquée effectivement à partir de cette date à tous les agents bruyérois, aurait dû recevoir l'aval du Conseil.  
La présente délibération constitue donc une régularisation de cette mesure correc